

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.12.370

**Schéma cyclable
d'agglomération :**
adoption du schéma

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Armand DEVANNEAUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Danielle BERNARD à Bertrand MAGNANON, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Joël GUITTON à Xavier BONNEFONT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Gérard DEZIER, Danielle BERNARD, Samuel CAZENAVE, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.12.370**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUE DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

SCHEMA CYCLABLE D'AGGLOMERATION : ADOPTION DU SCHEMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de mobilité, GrandAngoulême s'est engagé dans l'élaboration d'un schéma cyclable d'agglomération.

Ce document d'intentions qui formalise la politique communautaire en matière de vélo, actualise le schéma de 2005.

En effet le contexte a évolué depuis 2005 : renforcement des enjeux environnementaux et d'intermodalité, projet de bus à haut niveau de service, développement des zones de circulations apaisées, évolutions technologiques, réglementaires ou sociétales, ...

Des projets tels que le service de location longue durée, Mobili'cycle, ou la traversée du territoire par l'eurovéloroute scandibérique contribuent également à l'émergence de nouveaux besoins.

Le schéma cyclable d'agglomération est axé en priorité sur la pratique du vélo comme mode de déplacement au quotidien mais n'exclut pas pour autant de la réflexion les autres usages du vélo (tourisme, loisir, sportif, ...) puisqu'il vise à assurer la cohérence des actions menées.

Les partenaires du projet (communes, conseil départemental, région, associations locales, etc.) ont été associés tout au long de la démarche, à travers des ateliers de concertation et des comités techniques.

Une phase de diagnostic a permis de recenser les aménagements, les équipements, les services et initiatives locales en matière de vélo, ainsi que les enjeux et attentes liés.

Sur cette base, les élus du groupe de pilotage « Mobilité » ont défini les grands objectifs et orientations du schéma :

- Renforcer l'intermodalité pour intégrer le vélo dans la chaîne des déplacements,
- Sécuriser la pratique (+ de vélo, pas + d'accidents),
- Veiller à l'efficacité de la dépense publique,
- Contribuer à l'attractivité de l'agglomération, à son image,
- Satisfaire les besoins de mobilité aujourd'hui non couverts,
- Partager localement une « culture vélo »,
- Rendre lisible l'offre globale et visibles les actions.

Ces orientations ont ensuite été déclinées de manière opérationnelle en 5 grands volets d'actions :

- Les aménagements d'itinéraires identifiés comme prioritaires au regard de leur intérêt communautaire ;
- Le stationnement vélo, avec des actions d'incitations pour développer et diversifier l'offre locale, mais aussi un axe fort sur le stationnement vélo associé aux transports collectifs ;
- Les services aux cyclistes, avec la poursuite du service Mobili'cycle, et la volonté de constituer un réseau local de services facilement identifiables ;
- L'information et la sensibilisation, pour créer une culture commune autour du vélo, faire connaître l'offre et créer des temps forts d'animations ;

- Le suivi et l'évaluation, pour mesurer les évolutions et ajuster les actions.

Ce plan d'action est décliné en 9 fiches actions, regroupant une trentaine d'opérations à court et moyen termes (horizons 2019 - 2025). Il précise le ou les porteurs de l'action et les moyens qui doivent être mobilisés pour les réaliser.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 15 novembre 2016,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 8 décembre 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER le schéma cyclable d'agglomération de GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(3 abstentions : Mmes Monteil, Fostan et M. Bonichon),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 décembre 2016	<u>Affiché le :</u> 21 décembre 2016